

Irri.pl@ine

N° 147 – 28 avril 2014 – 3 pages

METEO

La deuxième décennie d'avril a encore été sèche sur l'ensemble du département. Après 50 jours sans période pluvieuse significative, le retour de précipitations sous forme le plus souvent d'averses a permis, depuis quelques jours, de reconstituer plus ou moins la réserve en eau du sol. Le cumul des pluies depuis 3 jours sont très hétérogènes sur le département : de 5 à 50 mm...

Les températures diurnes sont restées relativement douces pour la 2^e décennie d'avril (16,4°C en moyenne pour les températures maxi du 10 au 20 avril 2014, contre 15°C pour la normale) mais les nuits ont été plus fraîches, à des températures proches des moyennes saisonnières (4,5°C contre 4,7°C en moyenne à cette période les trente dernières années).

Sur la 2^e décennie d'avril, le contexte météo, sec et doux, est resté évaporant : les EvapoTranspirations Potentielles ont été de l'ordre de 3,1 mm/jour, légèrement supérieures aux valeurs trentenaires (2,5 mm/j).



Pluies (mm) du 10 au 20 avril 2014

BESOINS EN EAU DES CULTURES

Sur la période 1^{er} mars – 20 avril, le bilan hydrique est largement déficitaire : le cumul pluviométrique n'a pas dépassé 10 à 20 mm alors que le cumul des ETP a atteint 110 à 120 mm.

Depuis quelques jours, le retour d'un temps perturbé, avec des pluies parfois orageuses ont permis de faire une pause dans les irrigations très précoces de l'année. Mais la distribution spatiale des précipitations est très hétérogène.

Si des apports d'eau ont été nécessaires pour permettre **la levée** des cultures implantées ce printemps (betteraves, orge ou même pommes de terre), l'irrigation ne se justifie plus à des stades précoces : il faut laisser les cultures s'implanter. Sur orge de printemps, il faut attendre le stade 1^{er} nœud pour raisonner les besoins en irrigation. En effet, une irrigation trop précoce augmente le nombre d'épis, préjudiciable au calibrage en sols superficiels et perturbe le développement de l'orge et l'assimilation de l'azote dans les sols plus profonds.

Le démarrage de l'irrigation s'était également justifié pour assurer **l'alimentation hydrique des blés** dans les sols superficiels et moyennement profonds. Selon les situations, **le retour des pluies peut permettre de faire une pause.**

✓ Besoin en eau des cultures

Le besoin en eau d'une culture dépend des conditions météorologiques et de son développement végétatif. Il est estimé par le calcul de l'ETM, à partir de l'ETP et d'un coefficient cultural :

$$ETM = Kc \times ETP$$

Céréales	semis	Levée	Tallage	2 nœuds	Epiaison	Epiaison +25 jours		
	0,1	0,4	0,9	1,1	0,9	0,3		
Féveroles	Semis	Levée	8 feuilles	Début floraison	Fin floraison	Fin floraison + 20 jours		
	0,1	0,3	0,8	1	1,1	0,9		
Pois protéagineux	semis	Levée	4-5 feuilles	Boutons floraux	Floraison	Formation gousses	Fin flo + 15 jours	
	0,1	0,4	0,9	1	1,2	0,9	0,4	
Pommes de terre	Plantation	50% levée	50% recouvrement	Recouvert total	Recouvert total + 30 jours	Début sénescence	Maturité /Défanage	
	0,4	0,7	0,9	0,9	1,05	0,8		

Le coefficient Kc dépend de la culture et de son stade comme le montre le tableau ci-dessus.

Compte tenu des valeurs d'ETP en ce moment, les besoins en eau du blé de l'ordre de 2,2 à 3,3 mm/jour entre le stade 2 nœuds et l'épiaison. Ainsi à partir de 5 mm de pluie, les irrigations sont à suspendre d'1 jour par tranche de 3 mm.

MESURE DES VOLUMES PRELEVES

La loi sur l'eau, renforcée par l'arrêté du 19 décembre 2011, vous impose de **tenir un registre d'irrigation**.

Ce registre doit comporter différentes informations :

- ✓ La localisation de l'installation de prélèvement, l'origine de l'eau prélevée ;
- ✓ Le type et la date de pose initiale du dispositif de mesure ;
- ✓ Les relevés mensuels de l'index de mesure, ainsi que le calcul des volumes mensuels prélevés ;
- ✓ Les incidents survenus, et notamment les arrêts de comptage (nature de l'incident, la date de constatation et de réparation de l'incident, le relevé de l'index aux dates de constatation et de réparation de l'incident) ;
- ✓ Dans le cas d'un passage à zéro du totalisateur du volume prélevé, d'une remise à neuf de l'installation de mesure, d'un échange du mécanisme de mesure ou de la réalisation d'un diagnostic ou d'un contrôle, doivent être indiqués la date de l'opération et le relevé de l'index avant et après cette opération.

Ce registre est tenu à disposition de l'agence de l'eau ou de tout autre organisme mandaté par elle, aux fins de contrôle de l'installation de mesure, de l'assiette de la redevance, ainsi qu'à la disposition du service de police de l'eau ou de l'inspection des installations classées pour l'environnement. Il doit être conservé trois ans.

Il peut se présenter sous la forme d'un fichier électronique dans un format standard.

Pour vous aider à répondre à ces obligations, nous vous proposons un registre informatisé. Vous pouvez également utiliser le carnet Mémoculture ou tout autre système d'enregistrement.

Par ailleurs, les données relatives aux dates de pose et de dépose, de remise à neuf ou d'échange du mécanisme de mesure et, s'il y a lieu, le rapport du dernier diagnostic ou du dernier contrôle doivent être conservés quatre ans.

Cas particulier de la Nappe de Champigny :

Dans le cadre du protocole de Gestion Collective pour les prélèvements d'irrigation, vous êtes tenu de transmettre vos index de compteur **en début de chaque mois, même si vous n'avez pas irrigué**

à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne

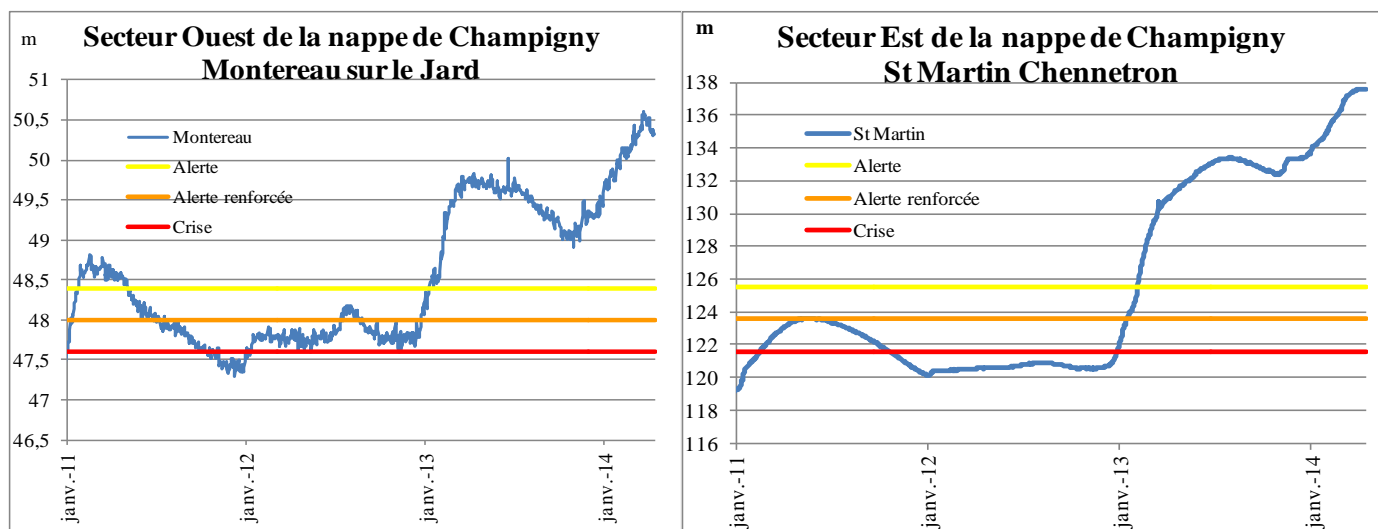
Par fax 01 64 37 17 08 ou mail irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr

Nous attendons vos relevés du 1^{er} mai.

SITUATION DES NAPPES

✓ Nappe de Champigny

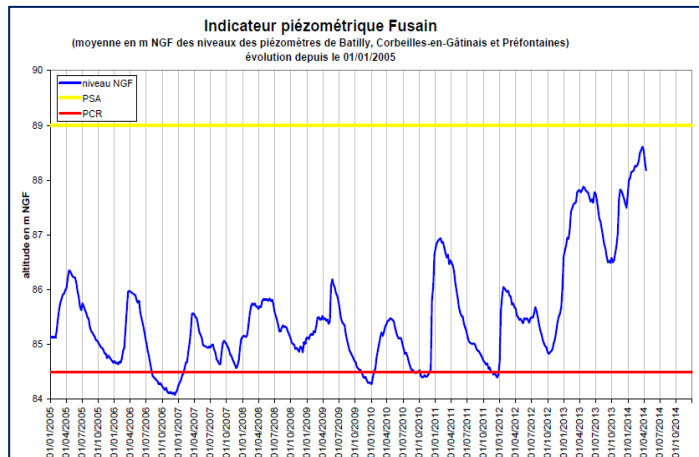
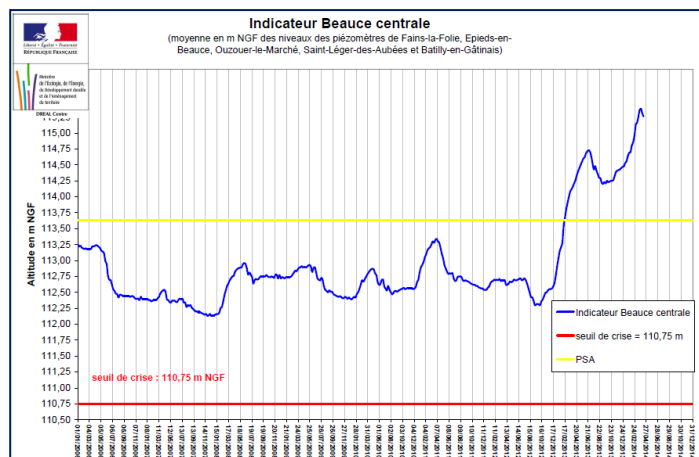
Le 21 avril 2014, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 50,41 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 137,62 m NGF. Pour les secteurs ouest et est de la nappe, ces côtes sont bien au-dessus du seuil d'alerte. Les volumes de votre irrigation, calculés à partir de vos assolements irrigués prévisionnels vous seront prochainement notifiés par la DDT.



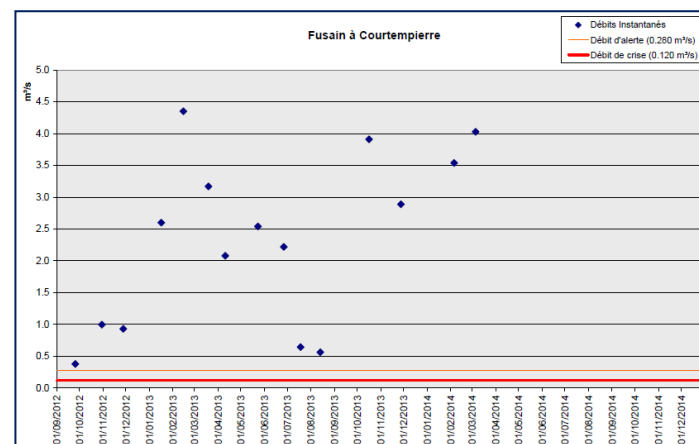
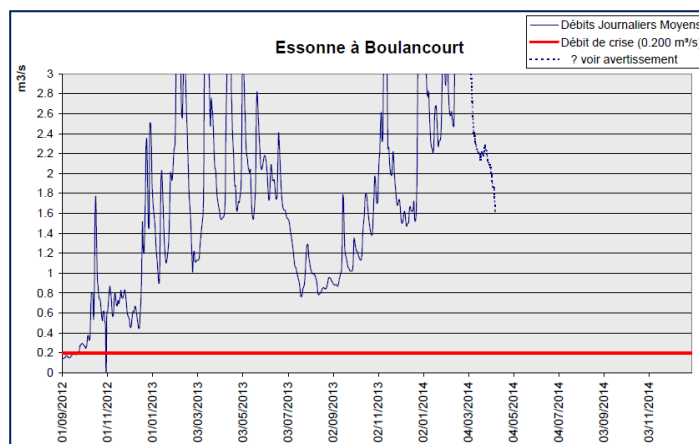
✓ Nappe de Beauce


Le 20 avril 2014, l'indicateur piézométrique du secteur Beauce Centrale indiquait 115,22 m NGF et l'indicateur du secteur Fusain, 88,07 m NGF.

Les volumes prélevables vous seront prochainement notifiés par la DDT. C'est le niveau de la nappe au 1^{er} avril qui donne le coefficient de gestion utilisé pour calculer le quota par rapport à la référence historique de l'exploitation. Compte tenu de la recharge hivernale, le coefficient de gestion pour la Beauce Centrale est de 1 et **0,95** pour le secteur Fusain.



Rappel : en cours de campagne, c'est le débit des rivières aux stations de mesure de référence qui sert d'indicateur à la gestion collective. Des restrictions d'usage sont envisagées quand les débits passent sous leur seuil de crise.







agRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SEINE-ET-MARNE

Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

Toute rediffusion et reproduction interdites



SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural